RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DOUANES & DROITS INDIRECTS

FINANCES PUBLIQUES

LE SERVICE D'ENQUÊTES JUDICIAIRES DES FINANCES

Synthèse 2022

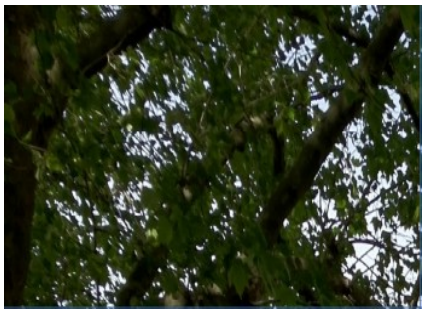
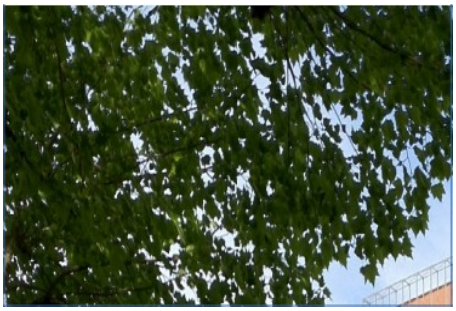
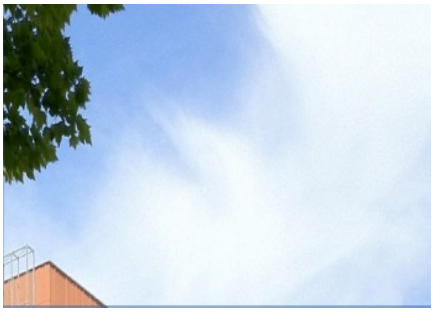

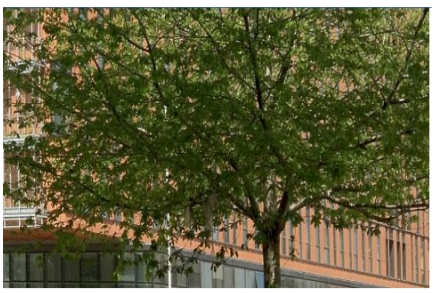

Avant-propos

Nous venons de célébrer ensemble les 20 ans de notre service.

Ce moment de partage et de convivialité a montré qu'en dépit de son jeune âge, fort des 10 000 enquêtes qui lui ont été confiées par les magistrats et fier de l'engagement des 457 officiers de douane judiciaire, des 46 officiers fiscaux judiciaires et de tous les agents des fonctions supports qui y ont exercé, le SEJF a désormais une histoire.

Il a aussi un avenir. *« Les mafias ne parlent plus le langage du crime mais celui du marché » (Giovanni Mellilo, procureur national italien antimafia, 21/12/2022)*. Plus que jamais les organisations criminelles prospèrent sur les échanges internationaux, sur leur capacité à enfreindre les règles douanières et fiscales, à détourner à leur profit l'argent public, à blanchir le produit du crime en investissant dans l'économie légale, à corrompre. La capacité du SEJF à travailler sur les flux internationaux de marchandises et d'argent, la compétence spécifique et pointue de ses agents, ses relations privilégiées avec l'ensemble des acteurs agissant contre toutes les formes de fraude aux finances publiques, le désignent naturellement pour lutter sur le terrain judiciaire contre cette forme moderne de criminalité.

Depuis 20 ans, et pour remplir au mieux sa mission, le SEJF ne cesse de s'adapter et l'année 2022 en a encore été une illustration.

C'est ainsi qu'a été créé un véritable statut des chefs de groupe pour les officiers de douane judiciaire et donné la possibilité aux officiers fiscaux judiciaires de diligenter des enquêtes en matière d'escroqueries à la TVA.

Conformément à l'objectif fixé, le service s'est organisé pour développer une compétence spécifique en matière de blanchiment au moyen des cryptoactifs. Cette spécialisation, qui va se poursuivre, nous a permis d'ores et déjà de saisir plusieurs dizaines de millions d'euros en cryptomonnaies.

Par ailleurs, et traduisant notre volonté d'identifier et poursuivre les auteurs des fraudes du haut du spectre, la part des affaires traitées sous la direction des juridictions spécialisées dans la lutte contre la grande criminalité (PNF, JIRS, JUNALCO et Parquet européen) a fortement augmenté et représente désormais prêt d'un tiers du portefeuille des enquêtes confiées au service. Les saisies d'avoirs criminels ne cessent de croître pour atteindre plus de 175 millions d'euros (contre 125 millions en 2021 et 44 millions en 2020).

L'excellence du travail des agents de l'unité fiscale, trois ans après sa création dont deux contrariés par la pandémie, est régulièrement saluée par le parquet national financier.

Cependant, si nous pouvons nous réjouir des acquis, il est essentiel de toujours chercher à nous améliorer pour prendre en compte l'évolution des phénomènes criminels, répondre aux priorités d'action de nos administrations de tutelle et aux demandes de la justice. Il importe également que les agents et cadres puissent continuer à exercer leurs fonctions dans des conditions qui leur permettent de s'épanouir. Cela impose notamment de poursuivre la structuration du service, de remodeler les formations initiales et continues, de permettre aux enquêteurs de se concentrer sur le cœur de leurs missions en les assistant d'agents judiciaires (ADJ-AFJ) et en organisant notre compétence dite « NTech ».

L'aboutissement espéré de ces chantiers en 2023 nous permet d'être optimistes et d'assurer l'ensemble de nos partenaires de la capacité du SEJF, aux côtés de la douane et de la DGFiP, de s'engager avec toujours plus de rigueur et de professionnalisme dans la lutte contre la fraude aux finances publiques.

Christophe PERRUAUX
Magistrat, directeur du SEJF

Direction de la publication : Christophe PERRUAUX.

Conception et réalisation : Pascal FILIPPI, directeur adjoint.

Les temps forts 2022

SEPTEMBRE

Assemblée Nationale. Le directeur du SEJF est entendu par Mme Charlotte Leduc, députée et rapporteure spéciale de la mission *Gestion des finances publiques : lutte contre l'évasion fiscale*.

OCTOBRE

Anniversaire. Le SNDJ, service national de douane judiciaire, désormais dénommé service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) fête ses 20 ans. Cette journée anniversaire été l'occasion de réunir, les anciens directeurs et directrices du service autour de tous les agents. En présence de la directrice générale des douanes et du directeur général des finances publiques, plusieurs tables rondes ont été organisées, auxquelles ont participé le directeur des affaires criminelles et des grâces, le procureur national financier, le procureur de la République de Toulouse, ainsi que le procureur européen délégué français.

OCTOBRE

Enquête du SEJF, *Crédit suisse AG*. Conclusion par le parquet national financier du TJ de Paris d'une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) d'un montant de 238 M€ qui évite à Crédit suisse AG des poursuites pénales en France pour démarchage illégal de clients dans l'hexagone et blanchiment aggravé de fraude fiscale entre 2005 et 2012. Crédit suisse AG solde ainsi son litige avec l'administration fiscale, à laquelle il versera 115 M€ de dommages, et le ministère public en payant une amende de 123 M€.

NOVEMBRE

Parquet européen (EPPO). Opération *Admiral*. Opérations simultanées dans 14 États membres de l'UE dans le cadre d'une enquête menée sous l'autorité du Parquet européen impliquant des groupes criminels organisés responsables d'une fraude à la TVA estimée à 2,2 milliards d'euros.

DÉCEMBRE

Enquête SEJF. Le groupement d'intérêt économique (GIE) *Unilabs France*, fédérant 19 sociétés de biologie médicale, a accepté de payer 19 M€ pour éviter des poursuites pour complicité de fraude fiscale aggravée liées au détournement du crédit impôt recherche pendant dix ans, dont une amende d'intérêt public de 13,8 M€.

DÉCEMBRE

PLF 2023. Extension de la compétence des officiers fiscaux judiciaires (OFJ) à l'escroquerie à la TVA et aux infractions connexes.

L'organisation et les effectifs

Les services centraux

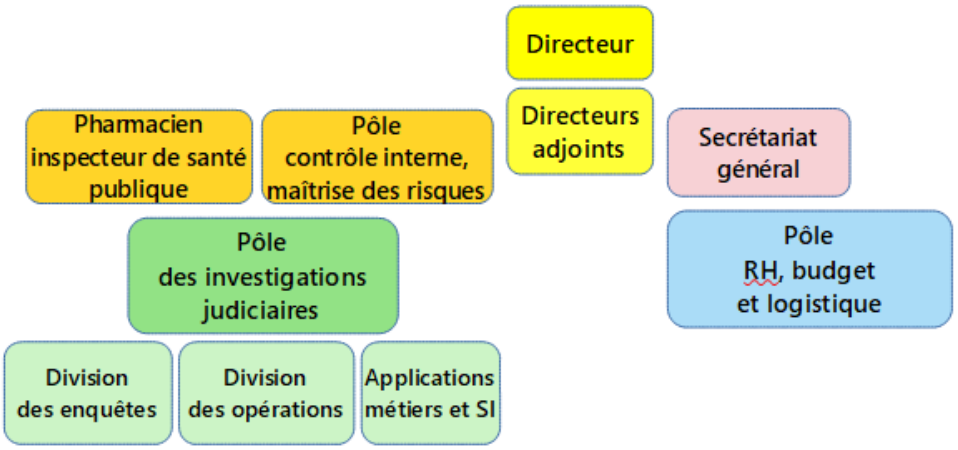

305 agents dont :

1 magistrat, directeur du SEJF

27 agents au siège

277 agents dans les unités territoriales

Les enquêteurs :

226 ODJ

38 OFJ

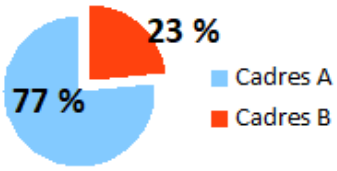

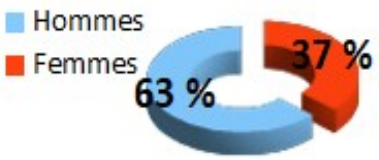

Les 10 unités territoriales et 3 antennes rattachées

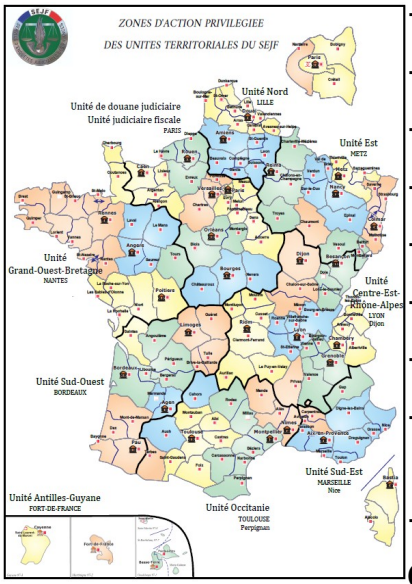

- Sud-Ouest à Bordeaux
- Antilles-Guyane à Fort-de-France
- Nord à Lille
- Centre-Est-Rhône-Alpes à Lyon-Dijon
- Sud-Est à Marseille-Nice
- Est à Metz
- Grand-Ouest-Bretagne à Nantes
- Unité de douane judiciaire et unité fiscale judiciaire à Paris
- Occitanie à Toulouse-Perpignan

Quel que soit leur lieu d'affectation, les ODJ et les OFJ ont une compétence nationale.

Partenariats et rencontres institutionnelles

→ **23/11/2022** – EUROPOL. Visite d'une délégation du SEJF et entretien avec le général Lecouffe, directeur exécutif adjoint.

→ **23/11/2022** – Pays-Bas. Renouvellement de l'accord de coopération entre le SEJF et le FIOD (*Service de renseignement et d'enquêtes judiciaires fiscales et douanières*).

→ **28/11/2022** – Espagne. Actualisation de l'Accord d'entente du 15 novembre 2015 visant à faciliter la coopération judiciaire internationale entre les autorités douanières du Royaume d'Espagne et de la République française, SEJF/DAVA (Dirección Adjunta de Vigilancia Aduanera).

→ **Tout au long de l'année** – Interventions des procureurs européens délégués français dans les unités territoriales du SEJF. Présentation et exigences du Parquet Européen.

L'activité 2022 en chiffres

Les affaires

→ Les nouvelles affaires

502
nouvelles affaires

Le SEJF dénombre, par année civile, les nouvelles affaires qui lui sont transmises pour enquête par l'autorité judiciaire, qu'il s'agisse du parquet ou de l'instruction. Une affaire est comptée pour « 1 » quand bien même le cadre d'enquête évolue (ex : flagrance qui se poursuit en enquête préliminaire puis ouverture d'une information judiciaire). Le nombre de nouvelles affaires globalise les affaires relevant des deux champs de compétence du service (ODJ-art. 28-1 et OFJ-28-2 CPP).

→ Les affaires selon la compétence ODJ ou OFJ

Parmi les nouvelles affaires, une distinction est opérée selon que les ODJ ou les OFJ sont désignés à titre exclusif directeur d'enquête et celles pour lesquelles un ODJ et un OFJ sont co-désignés dans une même enquête dans le champ de leur compétence partagée, en matière de blanchiment de faits présumés de fraude fiscale caractérisée par l'une des présomptions définies aux 1° à 5° du II de l'article L. 228 du LPF.

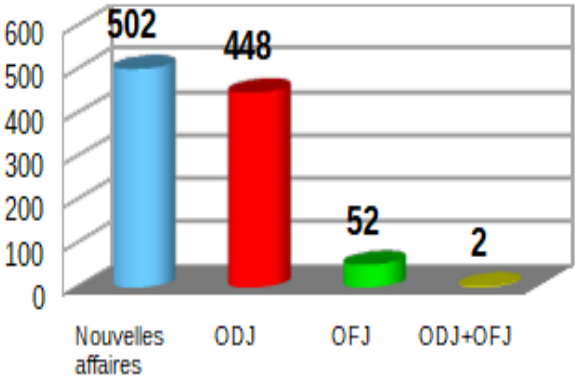

→ Les affaires en cours et clôturées

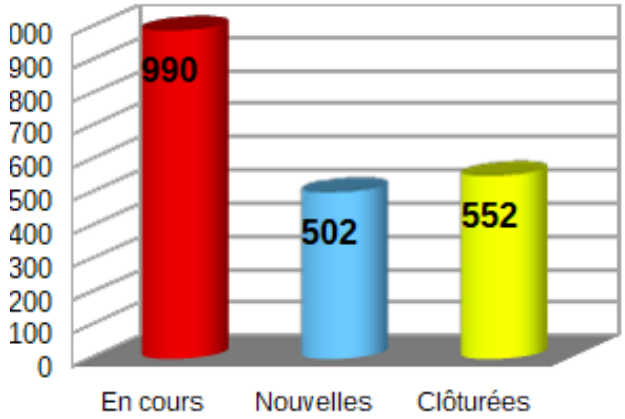

990 affaires sont actuellement en cours confiées pour :

- **844** affaires aux ODJ
- **132** affaires aux OFJ
- **14** affaires aux ODJ-OFJ

552 affaires ont été clôturées.

Répartition des affaires en cours par cadre d'enquête :

812 enquêtes préliminaires (EP)

178 informations judiciaires (CR)

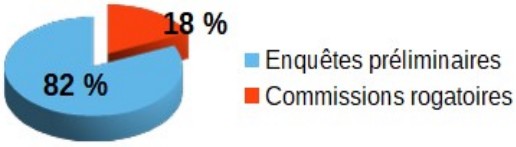

L'activité 2022 en chiffres (suite)

Les cadres d'enquêtes

Nouvelles affaires dont	502
Enquête de flagrance - EF	78
Enquête préliminaire - EP	407
Commission rogatoire - CR	17

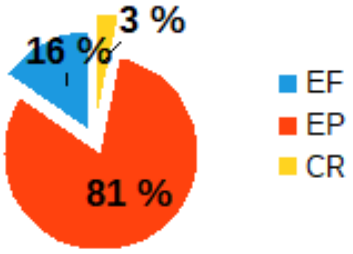

Les enquêtes de flagrance (EF) traduisent le nombre d'engagements de la permanence opérationnelle du SEJF, disponible 24/7, pour sa compétence « douane judiciaire » à la suite de la constatation d'un délit douanier flagrant qui se poursuit dans le cadre d'une procédure de flagrance confiée aux ODJ. Il est en baisse de 32 % par rapport à 2021 soit 36 affaires en moins dans ce cadre d'enquête.

La répartition par matière

→ Nombre d'affaires confiées à des ODJ par matière (y compris en co-désignation)

Blanchiment	198
Contrebande	174
Escroquerie à la TVA	23
Contrefaçons (CPI)	19
Accises	8
Intérêts financiers de l'UE - PIF	25
Autres	3
TOTAL	450

FOCUS. Le Parquet européen – PIF.
Dès son entrée en fonction le 1er juin 2021, les procureurs européens délégués français ont entendu faire du SEJF le service de police judiciaire privilégié destinataire des demandes d'enquêtes en matière de PIF. En 2022, ce sont 25 nouvelles enquêtes qui ont ainsi été menées sous la direction du Parquet européen dans des délais souvent très contraints.

Ces affaires PIF concernent pour 56 % des escroqueries à la TVA, 24 % des fraudes douanières et pour 20 % des faits de détournements de fonds publics. Sur ces 25 enquêtes, 9 ont été initiées par les procureurs européens délégués français et 16 sont des enquêtes sur mesures déléguées par un procureur européen délégué étranger.

→ Nombre d'affaires confiées à des OFJ par matière (y compris en co-désignation)

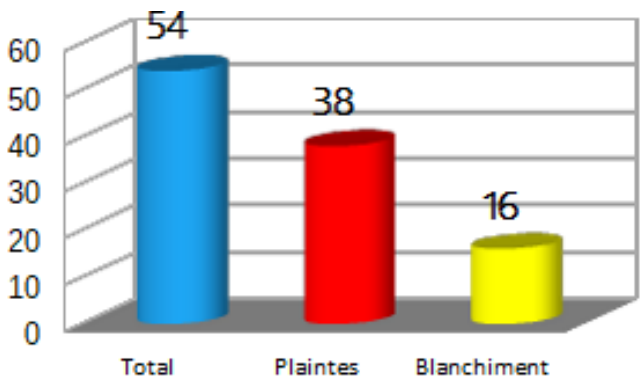

54 nouvelles enquêtes ont été confiées aux OFJ pour 146 affaires en cours. Une différence est faite selon que l'enquête résulte d'une plainte en présomptions de fraude fiscale ou se rapporte au blanchiment de cette infraction. Une affaire peut regrouper plusieurs plaintes de la DGFiP.

L'activité 2022 en chiffres (suite)

Le SEJF ne peut pas diligenter d'enquête d'initiative. Il intervient uniquement sur réquisition du procureur de la République ou sur commission rogatoire du juge d'instruction. L'*origine des affaires* précise l'administration, l'institution ou toute autre entité qui, ayant informé l'autorité judiciaire de faits susceptibles de recevoir une qualification pénale, est à l'origine d'une enquête judiciaire confiée au SEJF.

L'origine des nouvelles affaires (ODJ)

→ ODJ : désignation dans 450 nouvelles affaires

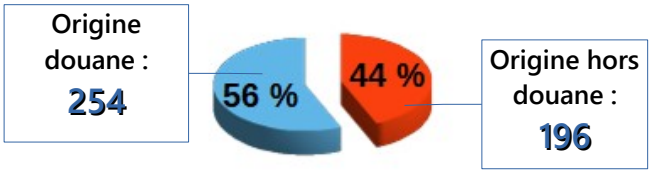

Parmi les **196** affaires d'*origine hors douane*, on distingue les affaires issues des ministères économiques et financiers des autres origines. On recense, notamment :

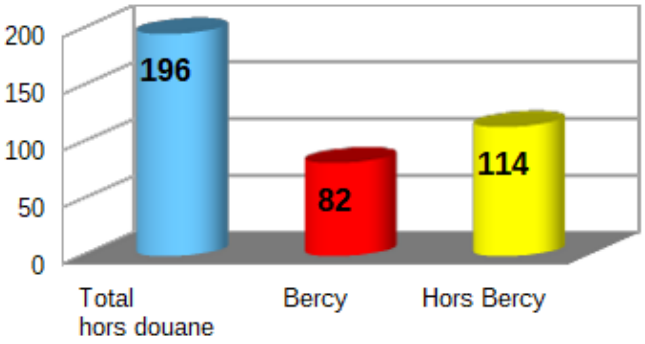

254 affaires d'*origine douanière*. Les directions régionales des douanes sont très majoritairement à l'origine d'une enquête judiciaire confiée au SEJF (77 %), suivie du SEJF suite au dépôt d'articles 40 du CPP (13 %) et de la DNRED (10 %).

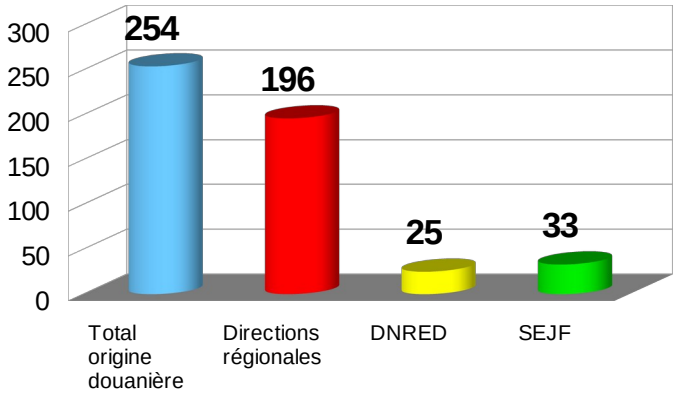

On distingue, par ailleurs, selon que les faits portés à la connaissance du procureur de la République par les services douaniers l'ont été dans le cadre d'une procédure de flagrance douanière (art. 323-1 CD) ou d'un article 40 du CPP.

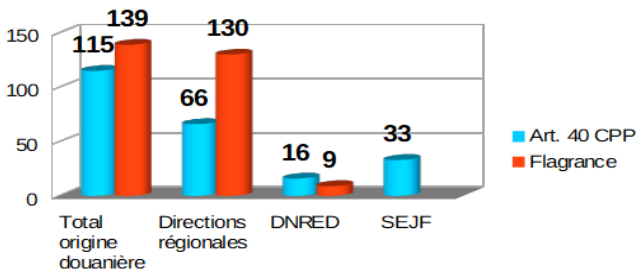

54 affaires d'origine DGFiP (dont art. 40 CPP escroquerie à la TVA)

26 affaires proviennent d'une transmission judiciaire de TRACFIN

34 enquêtes transmises par les parquets

19 affaires en suite de constatations d'un service de police ou d'une brigade de gendarmerie

9 dénonciations art. 40 CPP de différentes administrations

30 décisions d'enquêtes européennes ou demandes d'entraide de pays tiers

L'activité 2022 en chiffres (suite)

L'origine des nouvelles affaires (OFJ)

Au même titre que la partie douane judiciaire, l'*origine des affaires* se rapporte aux enquêtes judiciaires dans lesquelles les OFJ ont été désignés en qualité de directeur d'enquête.

→ OFJ : désignation dans 54 nouvelles affaires

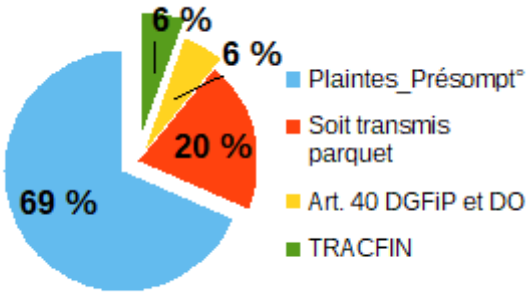

Les demandes d'enquêtes ayant donné lieu à une désignation d'un OFJ trouvent majoritairement leur origine dans une plainte en présomptions de l'administration fiscale, soit 37 affaires. Les soit transmis du procureur de la République en matière de blanchiment de présomptions caractérisées de fraude fiscale représentent 11 affaires. Enfin, 3 affaires résultent d'un signalement de TRACFIN à l'autorité judiciaire, et 3 autres affaires trouvent leur origine dans une dénonciation des services fiscaux (dénonciation obligatoire et 40 du CPP).

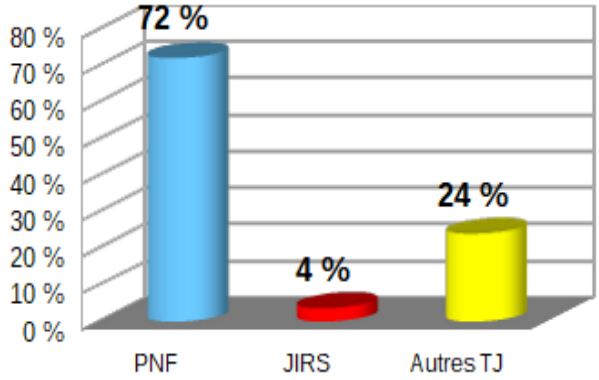

Le parquet national financier (PNF) est à l'origine de près des trois quarts des nouvelles enquêtes confiées aux OFJ (39 affaires). Cela traduit le rôle central du PNF dans la lutte contre la fraude fiscale la plus complexe et le blanchiment de ce délit. Les JIRS et les autres TJ ont confié au SEJF (OFJ) respectivement 2 et 13 affaires de fraude fiscale complexe ou son blanchiment.

Les présomptions caractérisées de fraude fiscale prévues au II de l'article L. 228 LPF relèvent principalement d'une interposition de personne à l'étranger et de la détention de comptes à l'étranger.

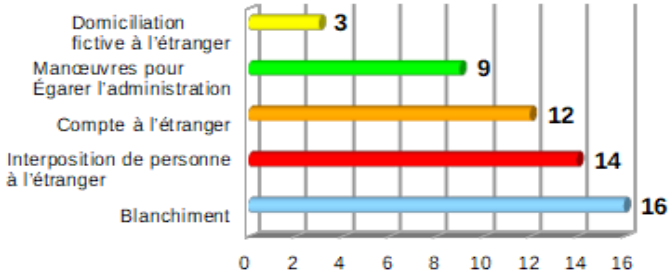

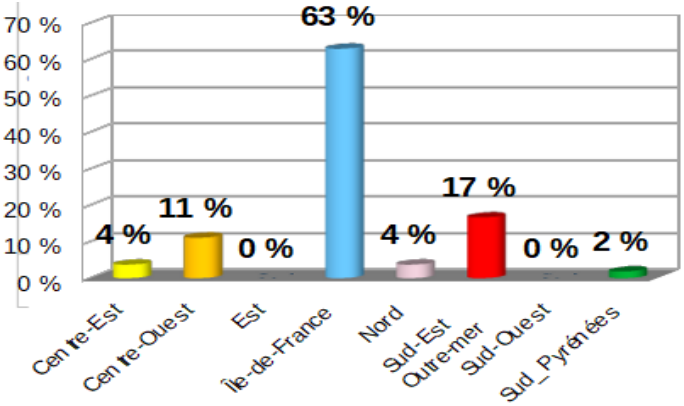

Au moment de la réception des 54 demandes d'enquêtes, une première analyse permet d'obtenir une répartition géographique des personnes mises en cause par interrégion de l'administration fiscale avec une forte prééminence de l'Île-de-France (63 % soit 34 affaires).

L'activité 2022 en chiffres (suite)

L'origine des affaires par tribunal judiciaire (en nombre)

Le SEJF s'est vu confier 502 nouvelles affaires de 99 tribunaux judiciaires (TJ). Le graphique, non exhaustif, montre que le TJ de Paris est à l'origine de 121 affaires (24 %), suivi par les TJ de Marseille (61 aff.- 12%), Bobigny (21 aff.- 4 %) puis Bordeaux et Lyon pour 17 affaires chacun (3 %).

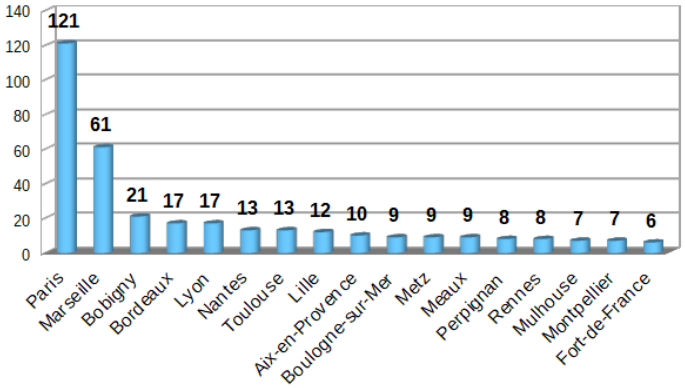

Par champ de compétence :

- Pour la composante *Douane judiciaire* (art. 28-1 CPP), 8 TJ participent à eux seuls à plus de 50 % des demandes d'enquêtes.

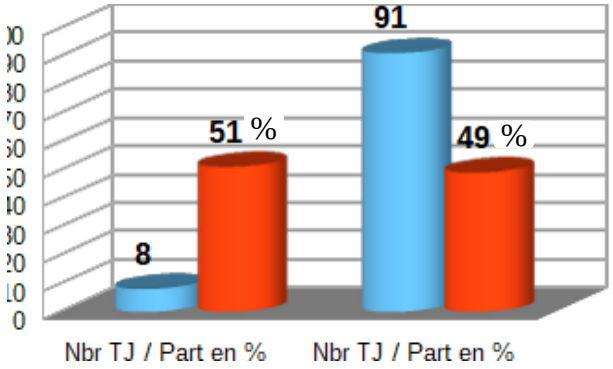

- Pour la composante *Fiscale judiciaire* (art. 28-2 CPP), 7 TJ ont adressé des demandes d'enquêtes relevant de la compétence des OFJ avec une forte dominante du TJ de Paris (dont le PNF).

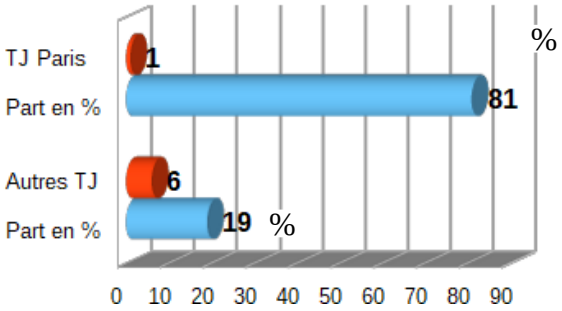

L'origine des affaires par cour d'appel (%)

On observe une concentration des affaires confiées en 2022 au SEJF en provenance des tribunaux judiciaires du ressort des cours d'appel de Paris (32 %) et d'Aix-en-Provence (17 %) qui représentent près de 50 % du nombre d'affaires nouvelles entrantes. En y ajoutant les cours d'appel de Douai et Rennes (6 % chacune), Lyon et Montpellier (4 % chacune) et Bordeaux et Metz (3 % chacune), huit cours d'appel participent pour les trois quarts des nouvelles affaires du service.

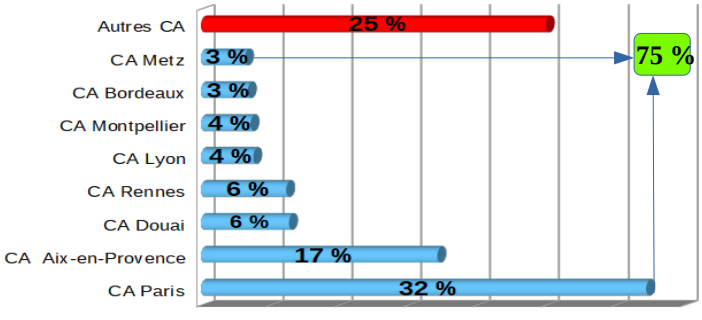

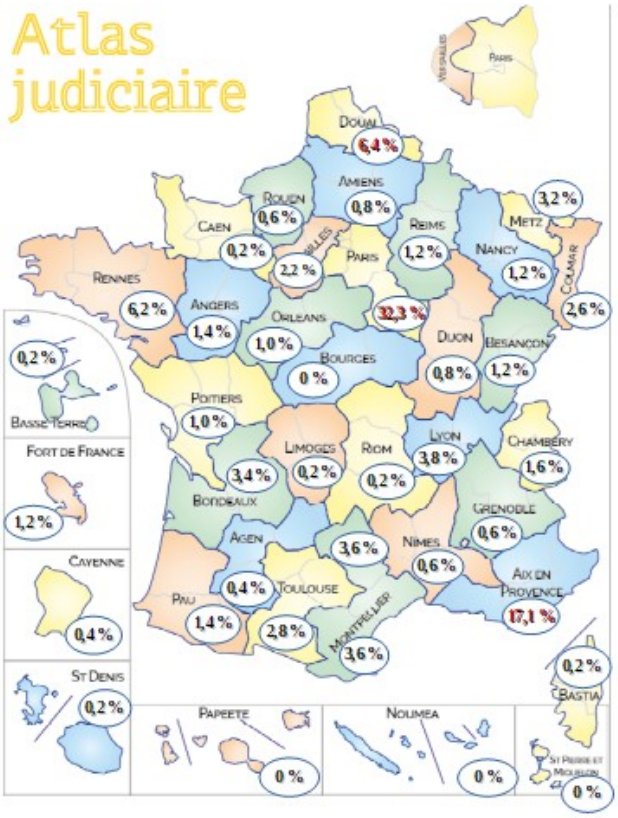

Les résultats 2022

Les indicateurs

La performance du SEJF est mesurée au travers de 4 indicateurs : nombre d'organisations criminelles démantelées (indicateur LOLF), nombre d'affaires d'origine douanière, montant des avoirs criminels saisis ou proposés à la saisie et montant du préjudice aux finances publiques évalué dans les affaires clôturées.

→ Démantèlement des réseaux criminels (douane judiciaire)

36 organisations criminelles identifiées et démantelées

On entend par « organisation criminelle », une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel.

Le SEJF relève du programme 302 de la DGDDI : facilitation et sécurisation des échanges. Dans ce cadre, elle participe à l'objectif de lutte contre la fraude et la criminalité organisée qui est mesurée au travers le « *nombre d'organisations criminelles démantelées par la douane judiciaire* ».

L'indicateur totalise le nombre d'affaires relevant du champ de compétence de la douane judiciaire (contrebande, tabac, TVA, accises ou blanchiment), traités et clôturés au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein du SEJF.

La cible, fixée en loi de finances, tient compte du cadre temporel pluriannuel que supposent l'identification et le démantèlement d'organisations criminelles et de l'absence d'auto-saisine. 36 organisations criminelles ont été identifiées et démantelées en 2022.

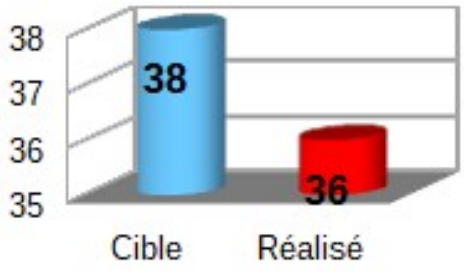

→ Origine douanière des nouvelles affaires (douane judiciaire)

56,4 %
de nouvelles affaires d'origine douanière

L'indicateur rend compte de la coordination entre l'action administrative douanière et judiciaire de la DGDDI par la mesure du nombre d'affaires provenant de celle-ci confiées au SEJF par l'autorité judiciaire : flagrants délits douaniers ou articles 40 CPP. L'année 2022 confirme l'ancrage de la douane judiciaire au sein de la DGDDI.

Les résultats 2022 (suite)

Les indicateurs

→ Montant des avoirs criminels saisis ou proposés à la saisie

175 539 186 €

L'enquête patrimoniale et la saisie des avoirs criminels sont une nécessité dans les enquêtes économiques et financières. Elles visent à priver les auteurs du produit direct ou indirect des infractions commises. Pour mesurer leur efficacité, l'indicateur cumule le montant des avoirs criminels (numéraire, avoirs bancaires, biens mobiliers et immobiliers, etc) saisis ou proposés à la saisie par le SEJF (ODJ + OFJ) dans les enquêtes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, que ces avoirs soient localisés en France ou à l'étranger.

L'indicateur prend en considération uniquement l'acte juridique de saisie ou d'identification d'un avoir criminel. Il ne distingue pas les saisies exceptionnelles qui concourent au chiffre global. L'indicateur est construit à partir des avoirs criminels saisis ou identifiés et proposés à la saisie par procès-verbal pour la valeur qui y est mentionnée sans distinction entre les saisies de biens meubles corporels et les saisies spéciales.

Avoirs saisis	61 106 082 €
Avoirs identifiés / proposés à la saisie en France	111 636 236 €
Avoirs identifiés / proposés à la saisie à l'étranger	2 796 868 €
TOTAL	175 539 186 €

→ Préjudice aux finances publiques

120 632 355 €

L'indicateur recense le montant du préjudice pour les finances publiques résultant d'activités illicites ou licites non déclarées desquelles il résulte une fraude aux impôts, droits, taxes ou deniers publics. L'indicateur permet d'apprécier le niveau de performance du SEJF, dans sa compétence légale d'attribution, dans sa capacité à démontrer, dans les affaires qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire en l'absence d'auto-saisine, une fraude pour les finances publiques et d'en déterminer le montant.

TVA éludée	48 689 259 €
Autres impôts éludés	42 187 300 €
Taxes douanes / Accises	16 567 255 €
Cotisations sociales	13 188 541 €
TOTAL	120 632 355 €

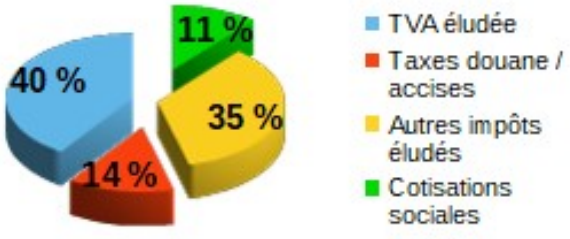

La parole à ....

→ Sophie DARRAS, chef du pôle contrôle interne et maîtrise des risques

Le SEJF mobilisé dans la maîtrise des risques !

Le SEJF est pleinement inscrit dans la démarche de maîtrise des risques. En effet, outre ceux qui pèsent sur l'ensemble des services douaniers et fiscaux, le SEJF est aussi confronté à des risques spécifiques liés à son activité courante de service réalisant une mission de police judiciaire. Ces risques, qui font partie du quotidien des agents, engagent tant leur sécurité physique que la solidité juridique des procédures judiciaires menées sous la direction des magistrats, procureurs de la République ou juges d'instruction.

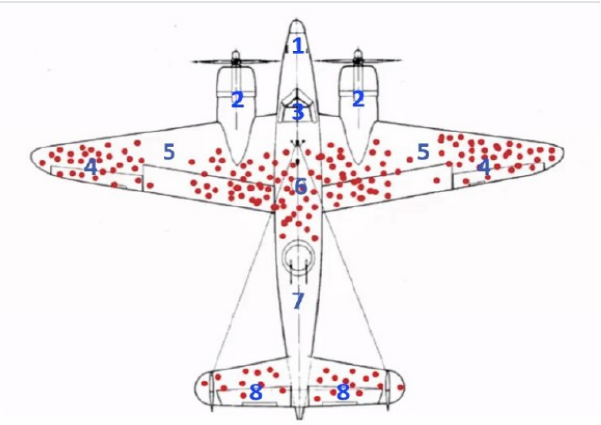

Impliqué dans la démarche qui a été pérennisée par le décret n° 2022-634 du 22 avril 2022 relatif au contrôle et à l'audit internes de l'État, le SEJF s'est mis en capacité de développer, à son niveau et en lien avec la direction générale des douanes, sa maîtrise des risques.

Celle-ci nécessite une approche globale et n'a pu se mettre en place qu'avec la mobilisation collective de l'ensemble des agents du service. Les déplacements dans l'ensemble des unités territoriales du SEJF, de métropole et d'outre-mer, pour présenter le dispositif de maîtrise des risques à l'ensemble des enquêteurs, responsables des unités et agents administratifs, ont été, à cet égard, des moments forts de cette année. Ce dispositif, qui vise à sécuriser les agents et les méthodes de travail, est un levier permettant de travailler mieux et d'améliorer le fonctionnement du service.

Enfin, le développement des compétences pour une meilleure prise en compte des enjeux du contrôle interne et la maîtrise des risques s'est traduit par l'appropriation des concepts par le biais des formations IFACI (Institut français de l'audit et du contrôle internes).

Soucieux de la qualité de l'exécution de ses missions, comme l'ensemble de la communauté douanière et fiscale, le SEJF a ainsi entièrement intégré la maîtrise des risques dans sa démarche de sécurisation et d'amélioration de ses pratiques professionnelles.

La méthode des 4 T

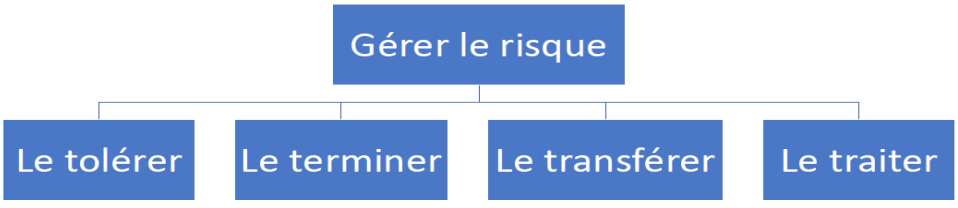

La parole à ....

→ Valérie MANIEZ, chef du pôle Investigations judiciaires

Un pôle Investigations judiciaires dédié au soutien des enquêteurs.

Le pôle Investigations judiciaires comprend 3 divisions.

La *division des enquêtes* met en place la stratégie du service définie par le directeur. Ainsi, le projet « Cryptoactifs » a pour objectif d'adapter le SEJF à cet enjeu et de renforcer sa capacité à être identifié pour traiter cette matière, tant dans la partie technique que dans la stratégie d'enquête.

L'investissement de la division a été majeur, que ce soit dans la construction du projet, la stratégie à mettre en œuvre, les contacts avec les partenaires nationaux (autorité judiciaire, services spécialisés « Cyber ») et internationaux (HSI aux EU, police de Dubaï), la mise en place de formations, l'acquisition de logiciels, la rédaction de notes stratégiques et de focus pour accompagner les enquêteurs dans cette démarche de développement et de sécurisation des capacités d'enquête du SEJF sur le blanchiment et les cryptoactifs. Cette stratégie a été couronnée de succès dans le cadre d'une enquête menée sous la direction de la JUNALCO avec la saisie de plus de 19 M€ en cryptomonnaies.

La *division des opérations* a contribué au renforcement des capacités opérationnelles des enquêteurs du SEJF, notamment, en organisant 2 stages « Investigations-Sécurité ». En 2022, ce sont 28 enquêteurs, ODJ et OFJ qui ont ainsi été formés aux techniques de surveillance et de filature, en alternant présentations théoriques et exercices pratiques.

Cette année a également été l'occasion de relancer le stage d'habilitation « Motard » qui repose sur un parcours de formation exigeant. Cette qualification est indispensable à la réalisation de certaines opérations de terrain.

Enfin, 2022 a été marqué par le changement d'arme de service des enquêteurs qui sont désormais dotés de Glock. Cette évolution vers une arme de port plus discret a nécessité une importante mobilisation des moniteurs de tir du service, coordonnée par la division des opérations.

La *division Applicatifs métiers et système d'information* s'est, quant à elle, fortement mobilisée, sur le *logiciel de rédaction des procédures de douane judiciaire* (LRPDJ). Un séminaire des formateurs LRPDJ a ainsi été organisé pour permettre les échanges de bonnes pratiques et les retours d'expérience. En outre, une filière des procéduriers a été mise en place, avec des formations en interne et en coopération avec l'ANTENJ, afin de créer un réseau d'enquêteurs formés à l'environnement numérique de travail pour accompagner les ODJ-OFJ dans le passage à Procédure Pénale Numérique (PPN).

Enfin, la publication du décret n° 2022-1542 du 7 décembre 2022 est venue parachever un travail considérable de rédaction et d'échanges avec la DGDDI, la CNIL et le Conseil d'État pour hisser à la norme RGPD le logiciel LRPDJ.

La parole à ....

→ Pierre CHAMPEAU, chef du pôle RH, budget et logistique

Une année à forts enjeux pour le SEJF.

Poursuivant le renouvellement de ses effectifs avec l'arrivée d'un nouveau chef de pôle et d'une seconde rédactrice à la FP, le pôle RH, budget et logistique a conduit cette année encore de nombreux chantiers qui n'étaient pas tous prévus :

- l'un des plus structurants pour le service est sans doute la réforme des chefs de groupe ODJ. La reconnaissance de leur statut de chef de service et de manager de proximité est gage de cohérence et d'harmonisation des fonctions quelle que soit l'administration d'appartenance, DGDDI ou DGFiP. Elle a également permis d'offrir des postes supplémentaires aux inspecteurs prétendant à la promotion au grade supérieur et contribue à instaurer au sein du SEJF un vrai parcours de carrière ;
- organisées entre le 1er et le 8 décembre 2022 et totalement dématérialisées, les élections professionnelles pour les nouveaux CSA et pour la Masse des douanes ont nécessité, dès l'été, un travail conséquent de fiabilisation des listes des électeurs et de préparation des listes des candidats selon deux processus différents ;

- la généralisation d'ESTEVE lors de la campagne d'évaluation professionnelle a aussi achevé la dématérialisation des compte-rendus d'entretiens professionnels.

Sur le volet immobilier, un projet a marqué une avancée sensible avec la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage pour le nouveau site de Toulouse (en renfort de l'équipe toulousaine qui conduit le projet).

Sur le volet automobile, c'est une année particulièrement dense qui se termine :

- la bascule sur un nouveau logiciel de gestion du parc de véhicules a nécessité, en relation avec les secrétaires d'unités, une appropriation, un suivi et une fiabilisation des données ;
- le « verdissement » du parc automobile s'est poursuivi dans un contexte particulièrement difficile tant sur le principe même des commandes (retrait de certaines marques du catalogue UGAP) que des délais allongés de livraison.

  Malgré ces difficultés, ce sont 12 véhicules hybrides rechargeables qui ont pu être commandés cette année.

À noter que le suivi budgétaire réalisé au sein du pôle a permis, dans un contexte de rattrapage d'activité, de maîtriser les dépenses du service et de s'inscrire dans les appels à projets de *Bercy vert* et du fond pour l'amélioration du cadre de vie des agents.

La parole à ....

→ Patrick GAUCHARD, chef de l'unité Sud-Ouest du SEJF à Bordeaux

Remise d'un retable à une association cultuelle libournaise en suite d'une saisie douanière et d'une enquête du SEJF.

En octobre 2020, en contrôle sur l'A10, les douaniers découvrent un tabernacle dans un chargement transporté par un brocanteur britannique. Interrogé, l'intéressé indique qu'il s'agit d'un ancien tabernacle d'église qu'il a acquis auprès d'un particulier suite à une annonce sur internet. Sollicitée, la DRAC de Nouvelle-Aquitaine précise que le tabernacle pouvait revêtir le caractère d'un bien culturel. Faute de document de sortie du territoire, le bien est saisi.

Ces éléments convainquent la direction des douanes de Bordeaux de dénoncer les faits au parquet du TJ de Bordeaux. Une enquête préliminaire est confiée au SEJF de Bordeaux. L'expertise judiciaire du tabernacle précise qu'il s'agit « d'*une partie d'un maître-autel : tabernacle et dais en bois stuqué, doré et peint de style néo-gothique techniquement et artistiquement, le bien objet peut être daté de la 2nde moitié du XIXème siècle* ».

L'enquête a permis de retracer, sur la base de la transaction commerciale initiale, le cheminement et les détenteurs successifs du bien et son origine. Celui-ci a été stocké durant de nombreuses années dans une grange par son précédent détenteur qui l'avait découvert lors de l'acquisition d'une propriété sur Libourne. Pour des raisons familiales, le tabernacle a été cédé à un particulier, qui a ensuite procédé à sa vente par internet sur un « marketplace » au brocanteur britannique.

L'origine libournaise du retable ressort de l'expertise selon laquelle « ... *Le maître autel récupéré provient d'une église paroissiale girondine restaurée au XIXème siècle sous l'impulsion du cardinal Donnet. Le bien expertisé provient de ce rayon entre Bordeaux et Libourne* ... ». Ces informations ont permis de prendre contact avec l'association cultuelle libournaise *Les amis de St-Jean-Baptiste* afin de vérifier que l'objet pouvait être l'ancien tabernacle d'une église de la paroisse.

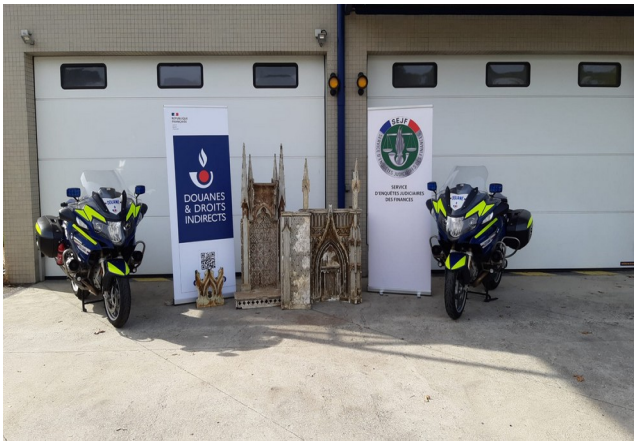

Au vu des éléments de l'enquête et du mauvais état du tabernacle dû à ses conditions de conservation, le parquet de Bordeaux a autorisé sa remise à l'association *Les amis de St-Jean-Baptiste* en octobre 2022.

Cette affaire illustre le rôle de la douane dans la lutte contre le trafic de biens culturels et la protection du patrimoine ainsi que la complémentarité des actions de tous les services de l'administration des douanes, y compris judiciaire.

La parole à ....

→ Olivier FOUQUE, chef de l'unité Antilles-Guyane du SEJF à Fort-de-France

Une implication toujours plus forte sur la zone caribéenne.

En 2022, l'unité Antilles-Guyane du SEJF a poursuivi son implantation dans la zone caribéenne. Le traitement des enquêtes issues des signalements TRACFIN et des constatations des services douaniers ont renforcé la visibilité des officiers de douane judiciaire comme acteurs de premier plan dans le traitement de ces contentieux.

Cette année aura été celle du premier démantèlement d'un réseau de contrebande de tabac après plusieurs constatations du bureau de douane de Fort-de-France sur du fret conteneur sur le port. Ce réseau fonctionnait en inter-îles en profitant des différentiels de fiscalité entre DROM et COM (Saint-Martin).

Le service a également été saisi d'enquêtes à forts enjeux phyto-sanitaires en participant à une opération coordonnée multi-services visant l'utilisation frauduleuse d'éthéphon sur les bananes. L'unité a montré l'efficacité de son engagement dans une opération d'interpellations coordonnées. Dans ce cadre, le service a su mettre en place des synergies efficaces avec l'antenne OCLAESP nouvellement implantée en Guyane.

Des saisines à objet fiscal, dont le blanchiment d'une fraude conséquente à l'impôt sur le revenu, sont venues s'ajouter à la lutte contre les traditionnelles fraudes à la défiscalisation. Le SEJF est ainsi désormais identifié comme le service de police judiciaire de *Bercy*, apte à traiter une large palette d'infractions à caractère fiscal.

Le blanchiment du trafic de stupéfiants constitue également une part importante de l'activité de l'unité, saisi par la JIRS sur des cibles majeures en termes de flux financiers. Le travail mené conjointement avec l'OFAST Caraïbe permet de faire progresser la lutte contre les profits des trafics en traçant les flux illicites vers certains paradis bancaires et fiscaux.

Enfin, 2022 aura été l'année de la première opération simultanée et coordonnée sur les trois ressorts principaux de l'unité (Martinique, Guadeloupe et Guyane) dans le cadre d'une vaste opération de lutte contre les jeux clandestins et le blanchiment.

Cette opération a nécessité des co-saisines coordonnées sur chaque département et région d'outre-mer avec les sections de recherche de la DGGN et la DTPJ Martinique. À l'issue de deux jours d'opérations, huit personnes ont été interpellées et présentées au juge d'instruction de la JIRS de Fort-de-France puis placées en détention provisoire. 17 comptes ouverts en crypto-monnaies ont également été découverts en Guyane, en plus des saisies en numéraires réalisées.

La parole à ....

→ Stéphanie MOURON, chef de l'unité Nord du SEJF à Lille

Une année d'extrême attention pour sélectionner, cultiver et faire croître à maturité des enquêtes à forts enjeux pour l'année 2023.

Cette année encore, l'Unité Nord du SEJF s'est particulièrement investie dans des enquêtes relevant du champ de la criminalité organisée.

En matière de contrebande de tabac, deux affaires se distinguent tout particulièrement en ce qu'elles sont représentatives de l'état de la menace en France :

- à la suite d'un contrôle de police, l'unité Nord remonte un réseau structuré de distribution de tabac piloté, depuis sa cellule, par un récidiviste condamné. Les investigations quantifient à 10 T le tabac importé illégalement du Luxembourg pour un préjudice aux finances publiques proche de 5 M€ ;

- la seconde affaire se rapporte à la découverte dans les Hauts-de-France d'une chaîne industrielle de fabrication illicite de tabac. Sur la base d'un renseignement des autorités belges, les services douaniers contrôlent un entrepôt sur le secteur rural de l'Avesnois. 41 T de tabac dont 25 T de cigarettes de contrefaçon et 16 T de tabac brut/semi-manufacturé sont découverts, ainsi qu'un chaînon d'usine de fabrication de cigarettes. L'enquête met en évidence la ramification en France d'une vaste organisation criminelle internationale de production et d'expédition de cigarettes destinées aux marchés britannique et français ayant des ramifications en Italie et en Belgique, notamment. La vente d'une telle quantité de cigarettes au détail aurait privé l'État de près de 11 M€ de recettes budgétaires.

Dans un autre domaine, le Parquet Européen (PE) a confié au SEJF, unité Nord, la réalisation des investigations sur quatre affaires en matière de protection des intérêts financiers (PIF) de l'UE. Y figure une enquête sur un schéma d'escroquerie d'envergure à la TVA portant sur le commerce intracommunautaire de véhicules d'occasion. Un travail d'enquête de plusieurs mois caractérise l'implication de bandes organisées implantées sur la Métropole lilloise. L'enquête évalue un préjudice à la TVA supérieur à 10 M€.

Les enquêtes PIF partagent des marqueurs communs : la violation d'une réglementation d'une grande technicité, un schéma de fraude complexe et l'envergure européenne, condition de la compétence du PE. Le travail à façon pour le PE exige des enquêteurs aguerris, capables de monter en expertise et de faire preuve d'une implication de premier plan pour garantir le traitement qualitatif dans des délais contraints attendu par ce nouveau commanditaire du paysage judiciaire.

La parole à ....

→ Mathieu SPANU, chef de l'unité Centre-Est-Rhône-Alpes du SEJF à Lyon

L'importance des relations internationales dans la lutte contre le trafic de tabac.

La forte progression du trafic de tabac en France à laquelle n'échappe pas la région lyonnaise, impose de mobiliser l'ensemble des services et des autorités, y compris internationaux, dans une optique de démantèlement des filières de production et d'approvisionnement.

C'est ainsi que dans le cadre d'une enquête débutée en 2020 et portant sur un réseau d'approvisionnement de cigarettes de contrefaçon sur la région lyonnaise, l'unité Centre-Est-Rhône-Alpes du SEJF a rapidement sollicité plusieurs États membres de l'Union européenne via EUROPOL - l'agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité organisée - en vue de récolter des informations sur des individus et véhicules identifiés au cours de l'enquête.

Par la suite, EUROJUST, organe de l'UE créé afin de promouvoir et d'améliorer la coordination judiciaire entre les États membres, a également été actionné pour faciliter l'exécution des décisions d'enquêtes européennes.

Cette collaboration internationale s'est poursuivie lors du déclenchement d'une phase opérationnelle d'envergure, dite « Action Day » en mars 2022 dans la région lyonnaise, qui a mobilisé plus de 80 agents : officiers de douane judiciaire, agents des douanes, policiers du RAID, policiers polonais du CBSP, 4 équipes cynophiles spécialisées mais également des analystes d'EUROPOL en poste à La Haye.

Lors de cette phase opérationnelle et d'une seconde opération en décembre 2022, ce sont 12 sites qui ont été perquisitionnés et 12 individus interpellés dont certains placés en détention provisoire. Ont également été saisis :

- 5,2 T de cigarettes de contrefaçon ;
- + de 113 000 € en espèces ;
- 150 000 € de tickets gagnants de loto ;
- 5 armes de poings ;
- 324 munitions de calibre 9 mm.

Europol a soutenu l'enquête en mettant à disposition sa plateforme de communication sécurisée et en facilitant la coopération internationale entre la France et d'autres pays européens, en effectuant des recoupements et en fournissant un soutien analytique et une expertise opérationnelle. Des données téléphoniques ont ainsi été analysées par l'agence européenne dans le cadre de l'enquête.

On estime à plus de 75 T de cigarettes de contrefaçon frauduleusement importées par ce groupe criminel entre décembre 2020 et mars 2022, pour une valeur totale estimée à 37 M€ sur le marché légal en France.

La parole à ....

→ Michel MIGLIORE, chef de l'unité Sud-Est du SEJF à Marseille

Une année 2022 marquée par plusieurs temps forts !

À la suite d'une dénonciation du Homeland Security Investigations (HSI) des États-Unis, la JUNALCO, section J3, a co-saisi le SEJF Sud-Est et l'OCLCTIC pour des faits de blanchiment en lien avec des cryptoactifs. La clé permettant de stocker les cryptomonnaies et les codes d'accès ont été obtenus au cours d'une perquisition permettant la saisie de plus de 19 M€ qui ont été transférés sur le compte de l'AGRASC.

Au mois de mai 2022, l'unité a été saisie pour enquête par le parquet de Marseille à deux reprises sur des violations ou contournement de mesures de gels d'avoirs russes. Lors de la première enquête, une somme de 2,5 M€ prélevée sur le compte d'une vente immobilière était transférée sur le compte bancaire à Monaco d'une oligarque russe. Cette personne figurait au moment des faits sur la liste des entités ciblées par des mesures restrictives. La deuxième enquête porte sur l'identification d'un yacht ancré à La Ciotat suspecté d'appartenir à une société domiciliée aux Îles vierges britanniques.

L'affaire *Cannes@sucre* a marqué l'unité Sud-Est par sa singularité et son résultat exceptionnel. Une plainte est déposée par la DRFiP au TJ de Nice à la suite du versement indu de plus 124 00 € au titre des aides COVID. L'enquête du SEJF révèle la finalité des sociétés créées par une organisation criminelle. Celles-ci étaient dédiées à la logistique d'un très important trafic de cocaïne entre la Colombie et la France. Pendant plus de quatre mois jusqu'à la date des interpellations, l'antenne de Nice a mené cette enquête avec le soutien des unités SEJF de Paris et d'Occitanie à Toulouse. L'enquête du SEJF, en co-saisine avec l'OFAST Nanterre et la PJ de Nice, aura permis d'identifier l'organisation criminelle au moyen de très nombreuses interceptions judiciaires et des techniques spéciales d'enquête (sonorisation, captation de données, balises, IMSI Catcher et drones). D'autres services douaniers ou de Police spécialisés ont apporté leur précieuse contribution. Au final, dix-huit interpellations simultanées auront été réalisées dont une à Dubaï et six en Espagne dont des membres du cartel colombien et un chimiste. Vingt-deux tonnes de sucre dilué avec de la cocaïne ont été saisies.

Enfin, le 22 juin, en présence des enquêteurs belges, il était procédé à l'interpellation d'un fournisseur de tabac et les perquisitions permettaient de saisir une tonne de cigarettes. Cette constatation a permis le démantèlement d'un réseau débuté en 2021.

En résumé, une année 2022 bien chargée !

La parole à ....

→ Pierre GRIGNON, chef de l'unité Est du SEJF à Metz

Une activité intense dans trois branches de la douane judiciaire : contrebande, blanchiment et escroquerie à la TVA.

L'unité Est du SEJF enregistre des résultats dans le démantèlement d'une organisation de fraude structurée dans la contrebande de tabac à narguilé implantée à Strasbourg. Surveillances, filatures, observations transfrontalières, interceptions des communications, géolocalisations et sonorisations de lieux privés ont permis d'identifier le fournisseur en Allemagne, un lieu de production en Pologne, des clients semi-grossistes en France, le prix de vente et le bénéfice de l'activité illicite ainsi que les responsabilités de toute la structure française. Les perquisitions réalisées dans 12 domiciles et lieux de stockage, ont mobilisé 25 ODJ de plusieurs unités territoriales du SEJF accompagnés d'agents NTECH, des agents d'une brigade des douanes et 3 colonnes du RAID. À l'issue, les 4 principaux organisateurs de la fraude ont été placés en détention provisoire. Cette opération a aussi permis la saisie de 3 T de tabac, 2 armes, 70 000 € en espèces et l'identification de 60 000 € en cryptoactifs.

L'unité Est du SEJF a également mené des enquêtes de blanchiment sous la direction de la JIRS de Nancy. Toutes se caractérisent par la mise en évidence, lors des investigations, de nombreuses relations entre la France et l'étranger dont l'Estonie, Dubaï, Hong-Kong, les Îles Vierges et la Moldavie. Ces enquêtes financières, construites autour de la reconstitution des flux bancaires et des contrats de prêts internationaux, ont conduit, globalement, à des saisies immobilières de plus de 1,8 M€ en Alsace, de 700 000 € sur des comptes bancaires en Moldavie et de plusieurs véhicules de collection en Moselle.

Enfin, une information judiciaire ouverte au TJ de Metz en matière d'escroquerie à la TVA a particulièrement mobilisé l'unité Est. Une fraude de plus de 2 M€ de TVA sur des véhicules achetés HT en Allemagne, introduits en France à l'appui de fausses factures TTC luxembourgeoises, a nécessité la mise en place de multiples interceptions judiciaires des télécommunications, des surveillances, des géolocalisations et des dispositifs de captations d'images. Les éléments recueillis ont permis l'exécution de 7 perquisitions, 8 gardes à vue, 1 audition en Allemagne et la saisie d'objets de luxe (maroquinerie, vêtements, véhicule) et l'identification d'un bien immobilier d'une valeur de 500 000 €, produit de l'infraction.

La parole à ....

→ Brice GUTERMANN, chef de l'unité Grand-Ouest-Bretagne du SEJF à Nantes

Une activité qui se maintient sur un rythme élevé.

L'activité de l'unité Grand-Ouest-Bretagne s'est maintenue sur un rythme élevé, avec en particulier deux enquêtes notables clôturées en 2022.

En 2020, Cyberdouane identifiait sur le Darkweb un trafiquant de produits stupéfiants, notoirement connu sous le pseudonyme de « Drugsource ». L'enquête préliminaire confiée au SEJF, unité Grand-Ouest-Bretagne, et au service ComCyberGend de la Gendarmerie nationale, mettait en évidence plus de 3 000 transactions illégales pour un bénéfice estimé à minima à 1,5 M€. Elle démontrait également que « Drugsource » disposait d'un important patrimoine en cryptomonnaies, moyen par lequel il blanchissait les gains générés par le trafic, et qu'il était sur le point d'acheter un bien immobilier à l'étranger. La phase opérationnelle, menée en septembre 2022, permettait l'interpellation de « Drugsource » et de l'un de ses logisticiens, ainsi que la saisie de 432 000 euros de cryptoactifs. Les deux mis en cause reconnaissaient les faits au cours de leur garde-à-vue. Encourant une peine de 10 ans d'emprisonnement, ils seront jugés en comparution différée par le tribunal correctionnel de Rennes en janvier 2023.

La seconde enquête se rapporte à des faits constatés en 2019. La brigade des douanes de Roscoff contrôlait un antiquaire demeurant dans le Finistère qui s'apprêtait à exporter sans document justificatif vers la Grande-Bretagne une statue en granit. Après une expertise réalisée par les services de la conservation des monuments historiques classant la statue dans la catégorie des biens culturels datant du XVII^{ème} siècle, elle était saisie.

L'enquête menée jusqu'en 2022 par le SEJF démontrait qu'un lot de deux statues avait été volé par un ouvrier lors de travaux réalisés dans l'enclos paroissial de Crozon.

La seconde statue, qui avait été entretemps revendue, était retrouvée chez une tierce personne. Le tribunal correctionnel de Brest condamnait les mis en cause à des peines d'emprisonnement avec sursis et d'amende. Les deux statues étaient officiellement restituées à la paroisse de Crozon le 14 décembre 2022.

La parole à ....

→ Christelle SABIRON, cheffe de l'unité de douane judiciaire du SEJF de Paris

Une année de plus marquée par la complexité des affaires traitées.

En 2022, l'unité de douane judiciaire de Paris a été très sollicitée dans des affaires de blanchiment et de fraudes financières complexes. Une enquête a ainsi mis à jour un vaste réseau de blanchiment.

Un schéma classique a été mis en place par des sociétés évoluant principalement dans le secteur du BTP et du textile. Elles effectuaient des virements vers des sociétés *blanchisseuses,* créées pour cette fraude, contrôlées par une fratrie d'origine afghane, déjà connue pour des faits de contrefaçons et de contrebande de tabac.

Les sociétés *blanchisseuses* renvoyaient les fonds vers des sociétés françaises et européennes réellement actives (industrie, alimentation, haute technologie) en règlement de leurs exportations vers des pays ayant des systèmes bancaires défaillants ou soumis à sanctions par les autorités internationales (Afghanistan, Iran…).

Parallèlement, des sommes en espèces issues d'activités non déclarées étaient remises dans un premier temps à la fratrie, via des intermédiaires, puis auprès des sociétés créditrices en contrepartie des virements qu'elles avaient effectués. Ces sommes pouvaient être utilisées au travail dissimulé et autres abus de biens sociaux. Les flux financiers blanchis s'élèvent à plus de 60 M€ avec plus de 600 sociétés créditrices identifiées.

De nombreuses saisies d'espèces et sur les comptes bancaires ont été réalisées et les principaux intéressés ont été placés en détention provisoire.

Les investigations ont démontré le schéma de blanchiment par compensation via différents « saraf » situés dans des pays tiers permettant aux principaux instigateurs de la fraude de récupérer leurs sommes dans ces pays.

L'année 2022 a également été marquée par la montée en puissance du Parquet européen (PE) qui a confié plusieurs dossiers de fraudes aux recettes (droits de douane et de TVA) et aux dépenses (détournement de fonds européens). Le PE sollicite très régulièrement le service pour l'exécution de mesures déléguées par les procureurs européens délégués des autres États Membres de l'UE. L'unité de douane judiciaire de Paris a ainsi participé, avec celle de Bordeaux, à l'opération ADMIRAL PE fin novembre 2022 qui s'est traduite par plus de 200 perquisitions simultanées dans toute l'Europe dans le cadre d'une enquête sur un vaste réseau de fraude à la TVA franco-portugais qui aurait détourné plus de 2,2 milliards d'euros.

La parole à ....

→ Gérard TON-THAT, chef de l'unité fiscale judiciaire du SEJF de Paris

2022, une activité soutenue avec des résultats à la hauteur de l'engagement des officiers fiscaux judiciaires (OFJ).

Avec l'arrivée d'une 3ème promotion d'OFJ, l'année 2022 est la première au cours de laquelle l'unité fiscale judiciaire dispose d'un effectif complet de 38 OFJ et ne subit plus les effets de la crise sanitaire intervenue six mois après la création du SEJF.

Ces effectifs ont permis de clôturer 34 dossiers, chiffre néanmoins inférieur aux 54 nouvelles saisines enregistrées en 2022. Dans le même temps, une cinquantaine d'opérations de perquisition ont été réalisées sur l'ensemble du territoire national y compris en outre-mer.

Dans un contexte de dossiers de plus en plus complexes et sensibles tant en termes d'enjeux financiers qu'en termes de notoriété, avec une part prépondérante et croissante du Parquet national financier (PNF), la forte mobilisation des OFJ a permis des saisies patrimoniales pour plus de 33 M€.

Par ailleurs, les dossiers clôturés en 2022 représentent un préjudice estimé par le service de plus de 13 M€ en droits éludés.

Après des premières condamnations et CRPC en 2021, l'année 2022 a connu une première CJIP pour l'unité fiscale judiciaire pour 13,8 M€ d'amende concernant une fraude au crédit impôt recherche après seulement 15 mois d'enquête.

En 2022, l'unité a également traité des sujets de domiciliation fiscale en France, d'exercice à l'étranger d'activités, de détention d'avoirs par structures interposées…

Quelques opérations particulières sont à souligner :

- des dossiers offshore dits *Leaks* ou *Papers*, où l'unité est venue en appui d'opérations commencées par la BNRDF sur un vaste réseau international de fraude fiscale et de blanchiment international ;

- des fraudes aux certificats d'énergie concernant une personne ayant fait l'objet de multiples actions administratives restées sans incidence sur sa situation personnelle. Une action pénale conjointe avec la brigade financière a d'ores et déjà permis des saisines confiscatoires pour plus de 25 M€

De part sa spécialisation, la qualité des liens entretenus avec la justice et la DGFiP, le SEJF est rapidement devenu le fer de lance en matière de lutte contre la fraude fiscale complexe.

Les bases étant désormais solidement posées, la loi de finances pour 2023 est venue étendre la compétence des OFJ à l'escroquerie à la TVA à l'instar des ODJ.

La parole à ....

→ Richard MICHEL, chef de l'unité Occitanie du SEJF à Toulouse

Une année 2022 intense, riche et diversifiée !

L'année 2022 a été marquée par l'approfondissement des investigations dans les dossiers dont l'unité a été à l'initiative dans une stratégie pro-active désormais installée. L'unité Occitanie a ainsi détecté et transmis à l'autorité judiciaire des faits susceptibles de relever de la criminalité organisée en matière de blanchiment, d'escroquerie à la TVA, d'atteintes aux finances publiques et de santé publique. Compte tenu des enjeux, ces enquêtes sont désormais conduites sous la direction juridictions spécialisées, nationale ou interrégionales.

Dans la continuité de 2021, l'unité a également été engagée dans des enquêtes de flagrance portant sur des flux financiers relevant de la criminalité organisée. Ces enquêtes s'inscrivent toutes en suite de constatations douanières portant sur des espèces comprises entre 200 000 € et plus d'1 M€. Par exemple, suite à la découverte de 400 000 € dans un véhicule en provenance d'Espagne, la coordination et la complémentarité des exploitations téléphoniques et des auditions, ont permis, dans le temps de la garde-à-vue, d'identifier le bénéficiaire de l'argent transporté tout en démontrant l'antériorité de 5 voyages par an sur une période de 3 ans pour un total d'environ 6 M€ en espèces.

Outre le travail avec EUROPOL et la première enquête du Parquet Européen confiée à l'unité, c'est l'exécution d'une demande d'entraide pénale émise par les États-Unis qui marquera l'année 2022. Menée sous la direction du PNF, elle s'inscrivait dans le cadre d'investigations menées par des enquêteurs fédéraux de l'IRS et concernait des français susceptibles d'être impliqués dans une vaste fraude financière en lien avec l'approvisionnement de l'armée américaine lors de ses déploiements opérationnels extérieurs.

Enfin, cette année est aussi révélatrice de l'implication permanente de l'unité dans la formation et son engagement dans le collectif SEJF avec la concrétisation d'un projet porté depuis plusieurs mois. Il s'agit, à partir du travail mis en place localement par les moniteurs sécurité et tir, de placer les enquêteurs du service, pendant une semaine, face à de multiples situations opérationnelles, complexes voire dégradées, qu'ils sont susceptibles de rencontrer et de devoir gérer. Le réalisme des scenarii, rendu possible grâce aux locaux et matériels utilisés, oblige à mobiliser les techniques elles-mêmes mais aussi les aspects qui en sont indissociables liés telles la communication, les conditions juridiques de mise en œuvre, la maîtrise du matériel de dotation et l'adéquation de son usage aux situations.

Informations pratiques

SERVICE D'ENQUÊTES JUDICIAIRES DES FINANCES

2, mail Monique Maunoury – TSA 10314
94853 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 09 70 28 20 00 / FAX : 01 46 72 60 21 – sejf-secretariat@douane.finances.gouv.fr
Permanence Cdt (24/7) : 06 64 58 75 03

Directeur du SEJF
Magistrat délégué aux missions judiciaires de la douane et de l'administration fiscale

Directeur adjoint – DGDDI
Tél : 09 70 28 20 02

Directeur adjoint – DGFiP
Tél : 09 70 28 21 20

Secrétariat général
sejf-sg@douane.finances.gouv.fr – Tél : 09 70 28 21 25

UNITÉS TERRITORIALES

SUD-OUEST	13, place Charles Gruet – 33000 Bordeaux Tél : 09 70 28 22 71 / Fax : 05 56 44 72 15
ANTILLES-GUYANE	Centre d'aff. AGORA – ZAC l'étang z'abricots BP 81005 – 97247 Fort-de-France Tél : 05 96 70 94 00
NORD	251, av. du Bois Bât F/ent. B Le Parc d'Activité du Pt Royal – 59130 Lambersart Tél : 09 70 28 22 49 / Fax : 03 20 06 99 71
CENTRE-EST-RHÔNE-ALPES	41, avenue Condorcet – BP 2135 – 69603 Villeurbanne cedex Tél : 09 70 28 21 35 / Fax : 04 37 48 90 41
Antenne de Dijon	2 bis, rue Hoche – 21000 Dijon Tél : 09 70 28 21 59 / Fax : 03 80 30 06 34
SUD-EST	56, boulevard de Strasbourg – 13003 Marseille Tél : 09 70 28 21 63 / Fax : 04 91 71 23 44
Antenne de Nice	2, quai de la Douane – 06300 Nice Tél : 09 70 28 21 96 / Fax : 04 97 22 25 10
EST	12, rue Belle Isle BP 51064 – 57036 Metz cedex 1 Tél : 09 70 28 22 32 / Fax : 03 87 16 25 34
GRAND-OUEST-BRETAGNE	6, rue Françoise Sagan – BP 50259 – 44818 Saint-Herblain cedex Tél : 09 70 28 22 88 / Fax : 02 40 58 04 22
PARIS – Unité de douane judiciaire	2, mail Monique Maunoury – TSA 10314 – 94853 Ivry-sur-Seine cedex Tél : 09 70 28 21 20 / Fax : 01 46 72 60 44
PARIS – Unité fiscale judiciaire	2, mail Monique Maunoury – TSA 10314 – 94853 Ivry-sur-Seine cedex Tél : 09 70 28 20 58 / Fax : 01 46 72 60 44
OCCITANIE	1, place Auguste Albert – AC de Limayrac – 31500 Toulouse Tél : 09 70 28 22 05 / Fax : 05 61 20 12 87
Antenne de Perpignan	9, avenue de Grande-Bretagne – 66025 Perpignan Cedex Tél : 09 70 28 22 30 / Fax : 04 68 86 45 33

SERVICE D'ENQUÊTES JUDICIAIRES DES FINANCES
2, mail Monique Maunoury
TSA 10314
94853 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél : 09 70 28 20 00 / FAX : 01 46 72 60 21
sejf-secretariat@douane.finances.gouv.fr
Permanence (24/7) : 06 64 58 75 03